

Une politique agricole qui contribue à un environnement alimentaire équitable et durable pour toutes et tous

Prise de position sur la
Politique agricole suisse 2030+

Alliance | Alimentation Santé

Alliance | Alimentation Santé

Une politique agricole qui contribue à un environnement alimentaire équitable et durable pour toutes et tous

Prise de position de l'Alliance Alimentation et Santé, septembre 2026

Remarque préliminaire

L'association Alliance Alimentation et Santé s'engage sur le plan politique en faveur d'une alimentation favorable à la santé et durable, fondée sur des bases scientifiques. La politique agricole est l'un des domaines politiques dans lesquels l'Alliance Alimentation et Santé fait valoir ses préoccupations, par exemple en tant que membre du groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de l'agriculture pour l'élaboration de la Politique agricole 2030+.

Les revendications politiques de l'Alliance Alimentation et Santé dans le cadre de la Politique agricole 2030+ ont été élaborées en concertation avec le comité et le groupe de travail Alimentation durable de l'Alliance Alimentation et Santé, des représentantes du groupe spécialisé Nutrition de Santé publique Suisse, des membres de l'association ainsi que le groupe de travail Politique agricole de l'Alliance agraire.

1. Résumé

Le système alimentaire doit devenir (plus) durable (1–3). Avec la Politique agricole 2030+, le Conseil fédéral entend créer les conditions-cadres permettant à l'agriculture d'y contribuer (encore davantage). Dans son rapport en réponse aux postulats « Orientation future de la politique agricole » (4), le Conseil fédéral esquisse une projection à l'horizon 2050 pour le secteur agricole et agroalimentaire suisse et propose des objectifs, des champs d'action possibles et des mesures. Ces approches doivent être mises en œuvre dans la nouvelle Politique agricole 2030+. Les consommateur·rice·s y sont mentionné·e·s comme des partenaires importants : il s'agit pour elles et eux d'adopter une alimentation équilibrée et durable conformément aux recommandations nutritionnelles suisses et de contribuer ainsi à la transformation du secteur agricole et agroalimentaire. L'Alliance Alimentation et Santé voit dans une modification partielle du système de subventions ainsi que dans des conventions d'objectifs entre la production, le commerce et la restauration collective des instruments efficaces pour influencer l'offre, la demande et, partant, la production de denrées alimentaires.

La vision de l'Alliance Alimentation et Santé pour 2050 est claire : la Suisse doit disposer d'un système alimentaire durable qui respecte les limites écologiques, résiste aux crises, rend les denrées alimentaires produites de manière durable accessibles à toutes les personnes vivant en Suisse et contribue ainsi à un environnement alimentaire équitable et durable[1].

[1] Une alimentation durable est une alimentation compatible avec les exigences sociales, sanitaires, environnementales et économiques
(K. v. Koerber. Fünf Dimensionen der Nachhaltigen Ernährung und weiterentwickelte Grundsätze – Ein Update. Ernährung im Fokus 2014 (9-10) URL)

2. Contexte

Le système alimentaire suisse est confronté à de profonds changements. Les conséquences du changement climatique, la volatilité des marchés mondiaux, les émissions élevées d'azote, la perte de biodiversité, des flux de matières perfectibles et les défis de politique sanitaire exigent un système alimentaire tourné vers l'avenir et résistant aux crises. L'environnement alimentaire en fait également partie. Celui-ci désigne le contexte physique, économique, politique et socioculturel dans lequel les consommateur·rice·s interagissent avec le système alimentaire pour acquérir, préparer et consommer des denrées alimentaires. La notion englobe ainsi, par exemple, l'accessibilité et l'aménagement d'un magasin d'alimentation, la disponibilité des denrées alimentaires, mais aussi leur caractère abordable (prix, revenu), le marketing, la disponibilité d'informations sur les denrées alimentaires, la qualité et la sécurité des aliments, les compétences en matière d'alimentation ainsi que les normes sociales et culturelles. (5, p. 37 ss). Les producteur·rice·s, transformateur·rice·s et commerçant·e·s de denrées alimentaires (mode de production, offre, marketing) jouent donc – aux côtés d'autres acteur·rice·s – un rôle important.

Aujourd'hui, les conflits sont importants. La consommation alimentaire n'est majoritairement pas durable, elle ne correspond pas, en moyenne, aux recommandations nutritionnelles, et l'environnement alimentaire présente plusieurs lacunes, par exemple : des prix élevés (ou plus élevés) pour les denrées alimentaires produites de manière durable; de grandes portions; des produits à forte teneur en sucre (surtout les boissons rafraîchissantes, les boissons lactées aromatisées, les céréales pour petit-déjeuner et les sucreries); la publicité pour des produits non durables et défavorables à la santé (confiseries, sucre, boissons sucrées et boissons alcoolisées); la promotion des ventes de denrées alimentaires d'origine animale; des paiements directs agricoles et des instruments d'encouragement qui vont à l'encontre des objectifs de durabilité et de santé; l'absence de normes de qualité contraignantes pour une restauration collective saine et durable dans les structures d'accueil de jour pour enfants et adolescents, dans les entreprises, les hôpitaux et les homes.

Le système alimentaire suisse, avec ses acteur·rice·s que sont l'agriculture, le secteur agroalimentaire ainsi que les consommateur·rice·s, doit devenir plus durable (2–4,6–9). La Politique agricole 2030+ doit y contribuer. Les acteur·rice·s du secteur agricole et agroalimentaire reconnaissent que des changements sont nécessaires tout au long de la chaîne de valeur. Dans son rapport « Orientation future de la politique agricole » (projection à l'horizon 2050), le Conseil fédéral reconnaît la nécessité d'un système alimentaire plus durable (4). L'agriculture doit réduire ses émissions nuisibles au climat, améliorer la santé des sols, favoriser la biodiversité, produire de manière adaptée aux conditions locales et fournir davantage de sources de protéines végétales. L'industrie alimentaire et la restauration doivent choisir en conséquence des matières premières produites de manière durable, adapter leurs processus de production dans une optique de durabilité et mieux aligner leurs produits sur les exigences sanitaires (plus équilibrés, moins de sucre, de sel et de graisses). Enfin, les consommateur·rice·s doivent trouver dans le commerce une offre adaptée leur permettant de s'alimenter de manière saine, équilibrée et durable – c'est-à-dire acheter des produits durables, manger davantage d'aliments d'origine végétale, mais aussi moins sucré et moins énergétique, comme le préconisent les recommandations nutritionnelles nationales.

Pour qu'une réorientation durable de la production, de la transformation et de la consommation puisse avoir lieu (plus facilement), des conditions-cadres appropriées sont nécessaires. Des pistes figurent dans la projection à l'horizon 2050 pour le secteur agricole et agroalimentaire (4), dans la Stratégie suisse de nutrition (10) et dans la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation (1) et sont débattues dans le cadre de la Politique agricole 2030+. Les conditions-cadres peuvent contribuer à ce que l'environnement alimentaire facilite pour toutes et tous des décisions d'achat plus durables (11) – et avoir ainsi des retombées positives sur un secteur agricole et agroalimentaire produisant de manière durable.

3. Position de l'Alliance Alimentation et Santé

L'Alliance Alimentation et Santé demande que la PA30+ poursuive, outre des objectifs efficaces visant à améliorer la production agricole et industrielle, des objectifs d'adaptation de la consommation, laquelle influe à son tour sur le mode de production. Cela correspond aussi à la perspective globale du système alimentaire défendue par la Confédération dans sa projection à l'horizon 2050 pour le secteur agricole et agroalimentaire (4). Une étude d'Agroscope confirme les effets positifs d'une mise en œuvre de cette projection (12). L'Alliance Alimentation et Santé considère la suppression des incitations inopportunes, la création d'incitations en faveur de la santé et de la durabilité ainsi que des conventions d'objectifs avec la production, le commerce et la restauration collective comme des éléments efficaces qu'il convient d'intégrer aux instruments de la politique agricole. De nombreux acteur·rice·s du monde agricole partagent ce point de vue (13–15)**.** L'Alliance Alimentation et Santé met l'accent sur un environnement alimentaire équitable et durable et salue donc les efforts intensifs que déploie actuellement la Confédération pour améliorer la qualité de l'offre de la restauration collective. En complément, il faut encourager les compétences en matière d'alimentation (mesure K-08 de la Stratégie Climat (1)) et soutenir financièrement les personnes touchées ou menacées par la pauvreté.

Les incitations en faveur de la santé et de la durabilité (ISD) visent à encourager de manière déterminante de nouveaux comportements au moyen de mesures financières et/ou réglementaires. Cela suppose que les incitations contraires soient supprimées ou du moins atténuées.

Les conventions d'objectifs doivent soutenir les objectifs de la projection à l'horizon 2050, de la Stratégie suisse de nutrition et de la Stratégie Climat, contribuer de manière déterminante à leur mise en œuvre et garantir des conditions de concurrence équitables (« à armes égales ») pour l'ensemble des acteur·rice·s du marché, afin d'éviter des désavantages concurrentiels. Pour ce faire, elles doivent être réalistes, transparentes et, sur le principe, identiques. La Confédération doit assumer la coordination et le suivi. Par analogie, les cantons ou les communes seraient responsables de la coordination et du suivi lorsqu'un thème de convention relève de leur compétence.

4. Recommandations

Divers instruments sont envisageables pour influencer la consommation (11,16). Pour atteindre les objectifs de manière efficiente, il faut un ensemble de mesures diverses, menées en parallèle et complémentaires – et ce, aux niveaux national, cantonal et communal. Outre les mesures de politique agricole, des interventions relevant de la politique sociale et de la politique de l'éducation sont également nécessaires. Les responsables sont donc appelés à collaborer avec les offices et les acteur·rice·s compétent·e·s. L'objectif supérieur est de traduire concrètement les recommandations nutritionnelles nationales dans la vie quotidienne.

Les recommandations de l'Alliance Alimentation et Santé présentées ci-après portent sur les incitations financières et réglementaires en faveur de la santé et de la durabilité (ISD) ainsi que sur des conventions d'objectifs entre les producteur·rice·s et les acteur·rice·s de poids du marché que sont le commerce de détail et la restauration collective, et relèvent du domaine de la politique agricole. Une forte dynamique en faveur de davantage d'équilibre et de durabilité s'est déjà installée dans la restauration collective. Les chartes pour la restauration privée (17,18), des labels comme Fourchette verte (19) et Bio Cuisine (20) ainsi que les succès obtenus dans les hôpitaux (21) peuvent servir de modèles pour d'autres conventions d'objectifs. Pour l'Alliance, il importe de tenir compte également des personnes qui ont particulièrement besoin de soutien, comme les enfants, les personnes disposant de peu de moyens et celles qui ne peuvent pas décider elles-mêmes de ce qu'elles mangent – par exemple dans les cantines, les crèches, les écoles à journée continue, les foyers pour enfants, les homes pour personnes âgées et les établissements médico-sociaux, les institutions pour personnes en situation de handicap, les prisons ou à l'armée.

Pour renforcer la stratégie nationale, des mesures d'accompagnement devraient être prises aux niveaux cantonal et communal. En font partie, par exemple, des repas sains subventionnés dans les écoles et les structures d'accueil de la petite enfance ainsi que des normes de qualité contraignantes dans les établissements publics, les structures d'accueil de jour, les homes et les prisons. En outre, les jardins scolaires et une éducation nutritionnelle axée sur la pratique durant la scolarité obligatoire et au degré secondaire II peuvent apporter une contribution importante.

4.1 Incitations financières (ISD)

- **Suppression des subventions non durables pour des produits dont la consommation n'a pas besoin d'être encouragée davantage :** fin des contributions à des cultures particulières pour les betteraves sucrières, pas de mesures d'allégement du marché pour les œufs. — national
- **Promotion ciblée des ventes selon l'art. 7 LAgr :** réserver la promotion des ventes par l'État aux seuls produits favorables à la santé et à la durabilité selon les recommandations nutritionnelles suisses, dont la consommation doit être encouragée. Autrement dit, soutenir la production végétale, en particulier les légumineuses, mais ne plus soutenir les ventes de produits d'origine animale, de vin et de sucre. — national

- **Instruments fiscaux incitatifs :**
  1. **Différenciation des taux de TVA :** une adaptation de la TVA visant à encourager la consommation de denrées alimentaires durables et recommandables et, inversement, à freiner celle des denrées non durables et non recommandables est souhaitable. Dans un premier temps, les denrées alimentaires et boissons à forte teneur en sucre (p. ex. sodas, boissons énergisantes, boissons lactées aromatisées) doivent être imposées au taux normal de 8,1 %.
  2. Alternativement, une **taxe sur le sucre** peut être introduite, qui augmente le prix final de 30 % dès que la teneur en sucre dépasse 5 %. Un échelonnement en fonction de la quantité serait aussi envisageable : plus la teneur en sucre est élevée, plus la taxe est élevée.[2]
  3. **Teneur maximale en sucre des boissons sucrées :** les boissons (boissons rafraîchissantes, boissons lactées aromatisées, boissons énergisantes, thés froids, etc.) ne doivent pas contenir plus de 5 % de sucre. Il n'est pas permis de remplacer la quantité de sucre actuelle par des édulcorants artificiels.

4.2 Incitations liées à l'offre

- **Conventions d'objectifs avec la restauration collective :** la PA30+ doit faciliter la mise en œuvre des normes de qualité dans la restauration collective par la conclusion, entre les filières, les producteur·rice·s et les prestataires de la restauration collective, de conventions d'objectifs qui augmentent les ventes de denrées alimentaires produites de manière durable.
  Les conventions d'objectifs nécessitent des indicateurs cibles clairement définis, des critères mesurables et la collecte de données. — national, cantonal, communal
- **Conventions d'objectifs avec le commerce de détail, exemples :**
  - Concevoir et présenter l'assortiment de manière que les denrées alimentaires durables et recommandables soient davantage perçues que celles qui ne sont ni durables ni recommandables. — national
  - Adaptation des recettes des plats à emporter (moins de graisses, de sel et de sucre, part de viande réduite, part accrue de céréales complètes et de légumes – ingrédients de qualité biologique) — national
  - Pas d'actions ni de rabais spéciaux sur les produits non durables, trop transformés ou non recommandables sur le plan nutritionnel, mais sur les produits recommandables. — national
  - Davantage de recettes, de contributions rédactionnelles ou de publicités dans les prospectus et magazines destinés à la — national

[2] L'Allemagne prévoit d'introduire une telle taxe en 2028 : Détails sur les projets de taxe sur le sucre

clientèle en faveur de produits et de préparations recommandables qui aident à mettre en pratique une alimentation équilibrée et durable.
  - Adaptation de la taille des portions. — national

- **Restrictions publicitaires :** restriction de la publicité pour les produits non durables. Il faudrait en définir les critères. Seraient par exemple considérés comme non durables les aliments d'origine animale, en particulier ceux issus de l'engraissement conventionnel, ainsi que les denrées alimentaires importées par avion (nombre élevé d'unités de charge écologique).[3] — national
- **Sensibilisation de la population** aux liens entre le choix des aliments, la production alimentaire et la durabilité — national

4.3 Encourager la recherche et l'innovation

- Poursuite de l'enquête nationale sur l'alimentation menuCH, afin de pouvoir évaluer l'effet des mesures prises et adopter des mesures efficientes et proportionnées. — national
- Produire des connaissances fondées sur des données probantes : il convient d'étudier davantage les liens entre les modes de production agricole et la santé des agriculteur·rice·s ainsi que de la population en général, afin de disposer de connaissances solides pour fixer des objectifs et des mesures fondés sur des données probantes. — national
- Il convient d'identifier et d'encourager des approches innovantes en faveur d'une production durable, afin d'accroître la résilience de la production alimentaire, par exemple l'adaptation à l'évolution des conditions climatiques de production. — national cantonal communal

4.4 Cohérence de la politique fédérale

- Meilleure collaboration entre les offices concernés par la politique alimentaire, en particulier l'OFSP, l'OSAV et l'OFAG : d'un côté, beaucoup d'argent est consacré à la prévention, à la promotion de la santé et aux soins curatifs, de l'autre, l'argent des contribuables sert à promouvoir des denrées alimentaires non recommandables (p. ex. le vin). — national

[3] Unités de charge écologique par groupe d'aliments : voir Société Suisse de Nutrition SSN

5. Conclusion

La Politique agricole 2030+ offre l'occasion d'harmoniser la politique alimentaire et agricole suisse avec la Stratégie suisse de nutrition et la Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation de la Confédération. Elle peut ainsi fixer les conditions-cadres d'une transformation à long terme vers un système alimentaire plus durable et plus sain.

Grâce à un ensemble contraignant d'incitations financières, de mesures d'orientation de l'offre, de prescriptions réglementaires et de mesures visant à renforcer les compétences en matière de santé et d'alimentation, la Suisse peut créer un environnement alimentaire équitable qui concilie santé, durabilité et justice sociale. Outre la politique agricole, d'autres domaines politiques jouent également un rôle important, en particulier les politiques alimentaire, économique, éducative et sanitaire.

Ce n'est que par des mesures cohérentes et conçues sur le long terme – à tous les niveaux et en tenant compte de toutes les stratégies pertinentes – que l'on parviendra à garantir l'approvisionnement en denrées alimentaires saines et durables, à atteindre les objectifs climatiques et à promouvoir la santé de la population et de l'environnement. C'est pourquoi nous soutenons les mesures qui facilitent la transition dans la production agricole (formation, conseil, innovation).

L'association **Alliance Alimentation et Santé** s'engage sur le plan politique en faveur d'une alimentation favorable à la santé et durable, fondée sur des bases scientifiques. La politique agricole est l'un des domaines politiques dans lesquels l'Alliance Alimentation et Santé fait valoir ses préoccupations, par exemple en tant que membre du groupe d'accompagnement de l'Office fédéral de l'agriculture pour l'élaboration de la Politique agricole 2030+.

La présente prise de position sur la Politique agricole 2030+ est soutenue par :

- Associazione consumatrici e consumatori della Svizzera italiana ACSI
- Berufsverband Ernährungs- Psychologische Beratung Schweiz EPB
- Biovision
- Fachstelle PEP
- Family Larsson-Rosenquist Foundation
- Fédération romande des consommateurs FRC
- FFHS Fernfachhochschule Schweiz
- Fondation Suisse de Cardiologie
- Fourchette verte Suisse
- Kinderärzte Schweiz
- Ligue suisse contre le cancer
- pédiatrie suisse
- Santé publique Suisse
- Société Suisse de Gastroentérologie, Hépatologie et Nutrition Pédiatriques (SSGHNP)
- Société suisse des médecins-dentistes SSO
- Stiftung für Konsumentenschutz
- SWAN - Swiss Academic Nutritionists
- Swiss Dental Hygienists

Sources

1. Offices fédéraux de l'agriculture, de l'environnement et de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050. Réduction des émissions de gaz à effet de serre et adaptation aux effets du changement climatique pour un système alimentaire suisse durable. Partie 1 : principes, objectifs et lignes stratégiques. Berne : Office fédéral de l'environnement; 2023. https://www.blw.admin.ch/dam/fr/sd-web/-bBGw0kfxxh3/KSLE_2050_Teil_1_F%20(2).pdf.

2. Fesenfeld L, Mann S, Meier M, Nemecek T, Scharrer B, et al. L'avenir de l'alimentation en Suisse : guide des principaux leviers et axes politiques pour établir un système alimentaire durable. SDSN; 2023.

3. Last L, Buchmann N, Gilgen AK, Grant M, Shreck A. Foresight Study: Research for a Sustainable Swiss Food System. Zurich : World Food System Center; 2015.

4. Conseil fédéral suisse. Orientation future de la politique agricole. Rapport du Conseil fédéral en réponse aux postulats 20.3931 de la CER-E du 20 août 2020 et 21.3015 de la CER-N du 2 février 2021. Berne : Office fédéral de l'agriculture; 2022. https://www.newsd.admin.ch/newsd/message/attachments/72188.pdf.

5. Wissenschaftlicher Beirat für Agrarpolitik, Ernährung und gesundheitlichen Verbraucherschutz beim BMEL. Politik für eine nachhaltigere Ernährung. Eine integrierte Ernährungspolitik entwickeln und faire Ernährungsumgebungen gestalten. Gutachten. Berlin: Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft; 2020. https://www.bmel.de/DE/Ministerium/Organisation/Beiraete/_Texte/AgrVeroeffentlichungen.html.

6. Kollektiv UVO. Aufgedeckt. Rat für Ernährung. 2024. https://www.aufgedeckt.net/. Consulté le 19 février 2025.

7. Fondation Biovision, Verein Landwirtschaft mit Zukunft, Sustainable Development Solution Network. Recommandations pour la politique alimentaire suisse. Résultats de l' Assemblée citoyenne pour la politique alimentaire. Saint-Gall : Niedermanndruck; 2023. https://www.buergerinnenrat.ch/wp-content/uploads/2023/02/230207_Buergerinnenrat_FR.pdf.

8. Schleiffer M, Reineke S, Glauser C. Instrumentenkoffer «Zukunft der Ernährung». Konkrete Wege zur Umsetzung ausgewählter Empfehlungen des Rats für Ernährung. Ergebnisse aus dem Workshop «Zukunft der Ernährung» vom 23. Oktober 2024. Frick: Forschungslabor für biologischen Landbau FiBL; 2025. https://static1.squarespace.com/static/65c4dc43cf417a7b09b09d5e/t/6780fde9e5fbd068e4f0f971/1736506858621/Instrumentenkoffer_ZdE_final.pdf.

9. Conseil fédéral suisse. Stratégie pour le développement durable 2030. Berne; 2021. https://www.are.admin.ch/dam/fr/sd-web/oJ-6JYgFz70C/sne2030.pdf.

10. Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires. Stratégie suisse de nutrition 2025-2032 (mis à jour en 2026). Berne : Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires; 2026. https://www.blv.admin.ch/dam/fr/sd-web/bjyWlVLt1D-D/FR%20ERNST%202025-2032%2C%20aktualisiert%202026.pdf.

11. Wissenschaftlicher Beirat für Agrarpolitik, Ernährung und gesundheitlichen Verbraucherschutz (WBAE) beim BMEL. Politik für eine nachhaltigere Ernährung. Eine integrierte Ernährungspolitik entwickeln und faire Ernährungsumgebungen gestalten. Kurzfassung des Gutachtens. Berlin: Bundesministerium für Ernährung und Landwirtschaft; 2020. https://www.bmleh.de/SharedDocs/Archiv/Downloads/wbae-gutachten-nachhaltige-ernaehrung-kurzfassung.pdf?__blob=publicationFile&v=2.

12. von Ow A, Djanibekov U, Nemecek T. Zukunftsbild eines nachhaltigen Schweizer Ernährungssystems. Wirkungsanalyse von Zielvorgaben. Ettenhausen/CH: Agroscope; 2026. doi: https://doi.org/10.34776/as229g.

13. Agrarallianz. Kostenwahrheit in der Agrarpolitik. Schwerpunktthema der Agrarallianz im Rahmen der AP2030+. Positionspapier. 2025. https://www.agrarallianz.ch/wp-content/uploads/2025/07/positionspapier-kostenwahrheit-agrarallianz.pdf.

14. Agrarallianz. Zielvereinbarungen mit Detailhandel. Schwerpunktthema der Agrarallianz im Rahmen der AP2030+. Positionspapier. 2025. https://www.agrarallianz.ch/wp-content/uploads/2025/07/positionspapier-zielvereinbarungen-mit-detailhandel-agrarallianz.pdf.

15. Bio Suisse, akr. Bio Suisse salue partiellement le projet de PA30+. Communiqué de presse. BioAktuell.ch. 2025. https://www.bioactualites.ch/actualites/nouvelle/bio-suisse-salue-les-incitations-a-la-consommation-de-la-pa30.

16. Engelhardt H, Wilke A, Kitz L, Ehrenreich C. Politische Strategien und Instrumente zur Förderung pflanzenbasierter Ernährung in Europa. Berlin: NAHhaft e.V.; 2024.

17. Frei S, healthy3-Stakeholdergruppe. Charta für ein klimafreundliches, gesundheitsförderndes und genussvolles Angebot in der Gastronomie. Bern: healthy3; 2022.

18. Alliance pour le climat Suisse. Charte des villes et communes suisses pour une alimentation durable. Berne : Alliance pour le climat Suisse; 2025. https://klimabuendnis.ch/cmsfiles/Charte%20Alimentation%20Durable_2.pdf.

19. Fourchette verte. Les principaux critères du label. Fourchette verte. Lausanne; 2025. https://www.fourchetteverte.ch/label/criteres.

20. Bio Suisse. Bio Cuisine. Bâle : Bio Suisse; https://bourgeon.bio-suisse.ch/restauration/bio-cuisine.html.

21. proveg international. A prescription for change: the success of plant-based meals in hospitals. 2026. https://proveg.org/news/a-prescription-for-change-the-success-of-plant-based-meals-in-hospitals/.